



Compte rendu Conseil Municipal en date du 26 avril 2024

L'an **Deux Mil Vingt-Quatre**, le **Vingt-Six Avril**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de Monsieur Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 11

Denis CARRON, Henri PRIETO, Ernest ORTIZ, Daniel SEYVE, Janine GARIN, Carole GALLIN, Marceline BOUJU, Laurence CHANEL, Nicolas ROQUE, Quentin GIRARD, Gilles TOUBLANC

Nombre de conseillers représentés : 5

Jérôme FOROT (pouvoir Ernest ORTIZ), Christiane COLLOMB (pouvoir Janine GARIN), Kevin BLACHON (pouvoir Henri PRIETO), Carole FABBRI (pouvoir Denis CARRON), Régine PLATRE (pouvoir Quentin GIRARD)

Nombre de conseillers absents : 2

Marie-Noëlle LEGARCON, Lionel SEIGLE-VATTE

Secrétaire de séance : Laurence CHANEL

Compte-rendu du Conseil Municipal précédent adopté

1- Garantie emprunt AIH

Cette garantie d'emprunt concerne les logements « Le Bellevue » situés sur Le Pin.

Le montant total du prêt est de 591 591.00 euros. La commune accorde sa garantie à hauteur de 50 % et la CAPV 50% restant.

Adopté, 14 voix pour et 2 abstentions.

2- Vente DRAGOMIR

Mme DRAGOMIR a fait une offre d'achat à 85 000.00 euros HT pour le local.

Elle demande une clause de non-concurrence pendant 15 ans afin de ne pas avoir un autre dentiste dans le bâtiment ainsi que la faculté de substitution de nom au profit de toute personne physique ou moral. Madame DRAGOMIR doit envoyer une déclaration préalable pour la pose de sa climatisation. Réponse sous deux mois environ voire un peu plus.

Adopté à l'unanimité.

3- Convention Easy-charge, borne de recharge électrique

Une borne de recharge a été installée sur le parking de la plage à Paladru. Une convention doit être faite pour la redevance de 10.00 euros/an pour l'utilisation du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

4- Convention 100 % Familles avec les 4 communes.

Cette journée se déroulera sur la commune de Biliou le 1^{er} juin 2024. Lieu de rencontre autour d'ateliers et d'activités diverses pour les parents, les enfants. La Caisses d'allocations Familiales doit subventionner à hauteur de 2 480.00 euros. Coût de cette manifestation 2 800.00 euros. Si dépassement de la subvention, le reste à charge sera pris à part égale par les 4 communes du Tour du Lac.

Adopté à l'unanimité.

5- Epicerie Paladru, travaux avenant lot 4 et lot 5

Lot 4 Durand et fils plâtrerie, peinture : Pour des aménagements différents, étanchéité, des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Montant initial des travaux : 19 082.22 euros TTC

Montant de l'avenant 1 : 975.00 euros TTC

Soit 20 057.22 euros TTC

Montant de l'avenant 2 : 766.80.00 TTC

Soit 20 824.02 euros TTC

Lot 5, Chapes Concept : En raison de remontées d'humidité par le sol, des travaux supplémentaires sont prévus.

Montant initial des travaux : 7 900.68 euros TTC

Montant de l'avenant : 2 123.52 euros TTC

Soit 10 024.20 euros TTC

Adopté à l'unanimité.

6- CAPV Convention reversement foncier bâti

Au titre de l'opération Cœur de Village à Paladru, la commune a accepté le reversement d'une part du foncier bâti, soit 50 %. Une nouvelle convention doit être signée suite aux dernières réformes fiscales.

Adopté à l'unanimité.

7- CAPV Lutte contre le Frelon Asiatique

Une convention est signée entre le Département, la CAPV, GDS. Cette convention permet la prise en charge des nids de frelons qui sont très nuisible pour les apiculteurs et leurs ruches. Chaque nid peut être déclaré sur une plateforme dédiée à cet effet. Une communication sera faite via des affiches et flyers et sur le site internet.

8- Demande de subvention La Ricandelle

La Ricandelle gère le portage des repas et sollicite une subvention à la Commune. Sur notre commune, nous avons déjà d'autres moyens pour palier au portage de repas, n'étant pas concerné, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement.

Refusé à l'unanimité

9- Cantine Ecole Le Pin travaux avenant Lot 5 Lot 6

Certains travaux d'agencement ont été revus.

Lot 5 A2M menuiseries intérieures :

Montant initial des travaux : 11 280.00 euros TTC.

Montant de l'avenant : - 1 414.80 euros TTC

Soit 9 865.20 euros TTC

Lot 6 DURAND, plâtrerie, peinture :

Montant initial des travaux : 32 578.80 euros TTC

Montant de l'avenant : - 5 844.96 euros TTC

Soit 27 422.40 euros TTC.

Adopté à l'unanimité.

10- Feu d'artifice convention pétanque du lac 2024

Le 15 août aura lieu le feu d'artifice de Paladru avec bal buvette et food truck. Le Comité des fêtes de Paladru n'ayant pas les bénévoles nécessaires, la Pétanque du Lac qui était candidate, s'occupera de la manifestation. La Pétanque du Lac versera 1 500.00 euros à la commune de leur recette. Une convention sera signée entre la Pétanque du Lac et la commune.

Adopté à l'unanimité.

11-DIA SAFER

DIA pour Conseil Municipal du 26 AVRIL 2024

N° et date	notaire	nature du bien	parcelle	surface total	adresse	prix
24-010	Maître GOJON	habitation	59,5	292	1580 m2	41 rue Saint
26/04/24	Gaëlle	local	111,3	AI		Mchel
	Chirens	commercial	et 49,1	372		Paladru
		parking	10,5			Echange

SAFER pour Conseil Municipal du vendredi 26 AVRIL 2024

nature du bien	parcelle	surface		adresse	prix
batiiments	terrain	1336034 m2	la	305 D	72 000 €
		7923 m2	Silve	1064	
		sur Le Pin		1065	

12- Rapport des commissions

Les Commissions ne se sont pas réunies.

Informations :

1- Locaux Paladru Loisirs :

Lecture de la lettre de Paladru loisirs au Conseil Municipal qui remercie la municipalité pour son soutien et pour les efforts déployés afin d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'accueil.

Volonté de la part de la commune de mutualiser le local.

2- Lettre Collectif du Tour du Lac :

Le Maire donne lecture de la lettre du Collectif Tu tour du Lac qui est contre les manifestations autour du lac. Le Conseil Municipal prend acte de cette réclamation.

3- Questions diverses :

Madame Marceline BOUJU présente sa démission de la commission Bâtiments.

Tous les points ont été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.